

# VILLE DE ROCHECHOUART

Département de la Haute-Vienne  
Arrondissement de ROCHECHOUART Canton de ROCHECHOUART

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### *ARRETE DU MAIRE PORTANT EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC*

Le Maire de ROCHECHOUART

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,
- Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,
- Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,
- Vu la délibération n° 2022/1010/12 du Conseil municipal en date du 10 octobre 2022 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,
- Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

#### ARRETE :

- Article 1 :** A compter de ce jour, l'éclairage public sera interrompu de 21h00 à 06h00 du 16 septembre au 31 mars, et totalement interrompu du 1<sup>er</sup> avril au 15 septembre dans tous les secteurs où les armoires électriques sont équipées d'horloges astronomiques.
- Article 2 :** Les points « Forfait » seront supprimés dans les hameaux dépourvus d'horloges astronomiques.
- Article 3 :** Madame le Maire de Rochechouart est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Madame la Sous-Préfète de Bellac et Rochechouart,
  - Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
  - Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de ROCHECHOUART,
  - Monsieur le Président du SDIS,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Commune.

Fait à ROCHECHOUART, le 17 octobre 2022

Publié le : 17 octobre 2022

Le Maire

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

